

GAINSBARRE - GISLARD - ORGANISATION ----- AVANT GARDE LA HAYE DU Puits



TROPHÉE DE LA



2022



LA GAMBESBARRÉE

M. GRIMPEUR

2.4^{ème} tour

6.8.10.12^{ème} tours

171 KMS

- ➡ 1er Circuit 12.5 kms à faire 5 fois
- ➡ 2ème Circuit 11.8 kms à faire 8 fois
- ➡ circuit final 7.2 kms à faire 2 fois







EPREUVE DU CALENDRIER NATIONAL FFC ELITE NATIONALE

Samedi 9 avril 2022

CHALLENGE Raymond Poulidor - Trophée Crédit Mutuel TROPHEE de la MANCHE

LA GAINSBARRE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve LA GAINSBARRE est organisée par l'A.G. la Haye du Puits
Organisateur : André Quentin 47 rue du Père Albert – 50580 Portbail
selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le samedi 09 avril 2022.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories, Elite professionnel 3ème division Françaises, amateurs de 1^{ère} et 2 catégories. Elle est inscrite au calendrier national FFC. L'épreuve est classée en classe élite nationale.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est ouverte aux équipes, et à titre individuel.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le samedi 09 avril 2022 à 10 heures à la salle des sociétés face à la Marie rue Lechevalier à Portbail sur Mer.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10 **heures à 13 heures** le 09 avril

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12 heures 30 et aura lieu à salle des sociétés à Portbail.

12 heures 45 Contrôle des signatures des coureurs -

13 heures 30 départ rue Hellouin à Portbail sur Mer

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence (**fréquence utilisée**).

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'échappée.

Le service est assuré au moyen de 3 véhicules.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'article 2.6.07 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement est prévue.

ARTICLE 9. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- Classement individuel
- ✚ Classement du meilleur Grimpeur :
s'obtient par l'addition des points attribués La cotation des points sera celle mentionnée :

A chaque GM : 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers

En cas d'égalité au classement général du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de première place ;
2. Nombre de deuxième place ;
3. Nombre de troisième place
4. Place au dernier classement du meilleur sprinteur

Pour figurer au classement du "Meilleur Grimpeur ", les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve.

- ✚ Classement par équipes :

Le classement par équipes s'établit par l'addition des places des 3 premiers de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'épreuve.

- ✚ Classement du plus combatif :
Il sera établi par les journalistes

ARTICLE 11. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

Classement individuel : 1677 /25 dont 336 € au 1^{er}

Classement par Equipes : 412 / 5 dont 165 € à la 1^{ère}

Classement du meilleur Grimpeur : 366 / 5 dont 147 au 1^{er}

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2 455 Euros

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage *audessus de la salle des sociétés de Portbail) face à la mairie.*

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants: *meilleur grimpeur, la 1^{ère} équipe, le plus combatif*

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 5 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Les prix suivants sont attribués:

Classement individuel : 1677 /25 dont 336 € au 1^{er}



Classement par Equipes : 412 / 5 dont 165 € à la 1^{ère}



Classement du meilleur Grimpeur :
366 / 5 dont 147 au 1^{er}



1^{er} Espoirs 50 euros



1^{er} 2^{ème} catégorie : 50 euros

Prix de la Combativité : 100 euros

AMBULANCES PILLET

Trophée Crédit Mutuel: sur les 2 jours 620 euros sur 5 + maillot

dont 250 € au 1^{er}

Crédit  Mutuel

— Main-Anjou, Basse-Normandie —

LA GAINSBARRE

Mr François Rousseau
Maire de PORT-BAIL-SUR-MER

RESPONSABLE ORGANISATION

MR André QUENTIN
Tel : 06 87 90 52 75

PRESIDENT du JURY

Mme Déjànages Danielle

ARBITRES

Mr AUBERNON .P

Mr TESSON P

JUGE ARRIVEE

Mr TISON L

COMMISSAIRES MOTO

Mr MOREL François

Mr PAIN JE

ANIMATEUR PODIUM

Mr Daniel MANGEAS

MOTO INFO

Echappée

DEPANNAGE NEUTRE

ASSISTANCE RADIO
L'ECHAPPEE

COMITE COURSE

GENDARMERIE NATIONALE

COMMANDANT DE BRIGADE
BARNEVILLE-CARTIERET

RESPONSABLE TECHNIQUE

AV. G de la HAYE du PUTTS
Mr Régis RUET

CHAUFFEURS VOITURES

VOITURE OUVREUSE

Mr

COMMISSAIRE 1

Mr P. LECLERC

COMMISSAIRE 2

Mr

DIRECTEUR COURSE

Mr

INVITES

André QUENTIN

ASSISTANCE MEDICALE

Mr Denis PILLET : 02 33 10 01 40
06 10 69 94 12

RESPONSABLE SECRETARIAT

Relations avec le jury
Mme Nicole DELARUE
Tel : 06 84 96 97 31

RESPONSABLE VELOMOTARDS

Mr Jean-François LAVOLO
Tel : 06 07 39 21 18

RESPONSABLE DOSSARDS

Mme Marie-Jo QUENTIN

MOTO ARDOISIER

Mr

Mr

CAMION BALAI

Mme

VIDEO ARRIVEE

Mr Gérard BRAULT

RESPONSABLE RESTAURATION

Mme Marie-Jo QUENTIN

Hôpital Valognes : 02 33 95 70 00

Hôpital Cherbourg : 02 33 20 70 00

Hôpital Coutances : 02 33 47 40 00

LA 23^{ème} GISLARD

10 AVRIL 2022

TROPHÉE de la MANCHE

animateur Daniel MANGEAS

Raymond Poulidor
CHALLENGE



LA PRESSE
DE LA MANCHE

ST SAUVEUR VILLAGES



La Bicyclette
Vente et Réparation Cycle

POMPES FUNEBRES
GIRARD

FCM

FROID CLIMATISATION MONTAIGNE
Tel. 06 07 15 09 80
Espace d'activités Fermat Parc 533 Route de la zone industrielle
50430 LESSAY

RIOU glass VIC
VITRAGES HAUTES PERFORMANCES

Cabinet Faudais
COUTANCES depuis 1913

AMBULANCES PILLET
26, rue Grøye
50580 PORTBAIL
02 33 92 01 01

LaFoirFouille
COUTANCES
50200 ST Pierre de Coutances
Tel. 02 33 18 15 45

PLOMBIER
CHAUFFAGISTE
Entreprise MERET
Nicolas
50200 COUTANCES

ELEC SERVICES

EPREUVE DU CALENDRIER NATIONAL FFC ELITE NATIONALE



Dimanche 10 avril 2022

LA GISLARD à St Sauveur Villages

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve LA GISLARD est organisée par l'A.G. la Haye du Puits
Organisateur : André Quentin 47 rue du Père Albert – 50580 Portbail
selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 10 avril 2022.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories, Elite professionnel 3ème division Françaises, amateurs de 1^{ère} et 2 catégories. Elle est inscrite au calendrier national FFC. L'épreuve est classée en classe élite nationale.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est ouverte aux équipes, et à titre individuel.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le dimanche 10 avril 2022 à 12 heures 00 rue du 8 mai salle de la Commanderie à St Sauveur Villages.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **12 heures 00 à 13 heures 15** le 10 avril 2022

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12 heures 45 et aura lieu à salle de la Commanderie à St Sauveur Villages.

13 heures 30 départ rue du 8 mai à St Sauveur Villages

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence (**fréquence utilisée**).

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'échappée.

Le service est assuré au moyen de 3 véhicules.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement est prévue CD 971 et est matérialisée (début et fin de zone de ravitaillement) En dehors de cette zone à pied, le ravitaillement à partir des véhicules sera autorisé à compter du km 50 jusqu'au 20 derniers km.

ARTICLE 8. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- Classement individuel au temps

- ✚ Classement par équipes :

Le classement par équipes s'établit par l'addition des places des 3 premiers de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'épreuve.

- ✚ Classement du plus combatif :
Il sera établi par les journalistes



ARTICLE 10. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

Classement individuel : 1677 /25 dont 336 € au 1^{er}

Classement par Equipes : 412 / 5 dont 165 € à la 1^{ère}

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2 089 Euros

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.
Le contrôle antidopage a lieu au Gite de St Sauveur Villages.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants : *la 1^{ère} équipe, le plus combatif*
- Cette épreuve comptant le trophée de la Manche, le leader, le 1er 2 et le 1er espoir.

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 5 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Les prix suivants sont attribués:



Classement individuel : 1677 /25 dont 336 € au 1^{er}

Classement par Equipes : 412 / 5 dont 165 € à la 1^{ère}



Groupama

1^{er} 2^{ème} catégorie : 50 euros

1^{er} Espoirs 50 euros

Prix de la Combativité : 100 euros

AMBULANCES PILLET

Trophée Crédit Mutuel: 620 euros sur 5 + maillot

250 € au 1^{er}

Crédit  Mutuel

— Maine-Anjou, Basse-Normandie —



**Départ
Arrivée**

**Circuit de 10,5 kms
à faire 14 fois**

LA GISLARD

Mme Aurélie GIGAN

Maire de ST Sauveur Villages

RESPONSABLE ORGANISATION

MR André QUENTIN

Tel : 06 87 90 52 75

PRESIDENT du JURY

Mr Pierre Aubertou

ARBITRES

Mr TESSON P

Mme D. DELMAUQUES

COMMISSAIRES MOTO

Mr PAIN JE Mr BLANCHEMIN C

JUGE ARRIVEE

Mr TISON L

ANIMATEUR PODIUM

Mr Daniel MANGEAS

MOTO INFO

Echappée

DEPANNAGE NEUTRE ASSISTANCE RADIO

L'ÉCHAPPÉE

COMITE COURSE

GENDARMERIE NATIONALE

RESPONSABLE TECHNIQUE

AV. G de la HAYE du PUTTS

Mr Régis RUET

CHAUFFEURS VOITURES

VOITURE OUVREUSE

Mr

COMMISSAIRE 1

Mr P. LECLERC

COMMISSAIRE 2

Mr

DIRECTEUR COURSE

Mr

INVITES

Mr QUENTIN André

ASSISTANCE MEDICALE

AMBULANCE PILET Denis

PORT-BAIL

TEL : 02 33 10 01 40 PORT : 06 10 69 94 12

RESPONSABLE VELOMOTARDS

Mr Jean-François LAVOLO

Tel : 06 07 39 21 18

RESPONSABLE SECRETARIAT

Mme Nicole DELARUE

Tel : 06 84 96 97 31

RESPONSABLE DOSSARDS

Mme

MOTO ARDOISIER

Mr

Mr

CAMION BALAI

VIDEO ARRIVEE

Mr Gérard BRAULT

RESPONSABLE RESTAURATION

Mme Marie-Jo QUENTIN

Hôpital Valognes : 02 33 95 70 00

Hôpital Cherbourg : 02 33 20 70 00

Hôpital Coutances : 02 33 47 40 00